

INFORMATIONS SUR LES CARRIÈRES EN MAYENNE

Référents : Jean-Paul BEILLARD et Roger GODEFROY

- **La Haie-Traversaine** (Carrière et Matériaux du Grand Ouest - CMGO).

Demande d'extension en cours. Mais le dossier présenté par le carrier présente des insuffisances et est actuellement bloqué au niveau administratif. L'arrêté préfectoral prévoit une fin d'activité juin 2023.

- **Torcé-Viviers** (Lhoist)

Perte karstique du ruisseau et busage du cours d'eau empêchant la continuité écologique du cours d'eau de l'Ambrois. Zone humide et compensation pas cohérentes. Intervention de FE 53 et résolution en cours.

- **Neau** (Lhoist)

Dépassement des objectifs au niveau des matières qui partent dans la Jouanne. Suite au dépôt de plainte conjoint MNE-FE 53, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris pour obliger la société à effectuer les travaux nécessaires.

INFORMATIONS SUR LES CARRIÈRES EN MAYENNE

Référents : Jean-Paul BEILLARD et Roger GODEFROY

- **Marigné-Peuton** (Lafarge Granulat)

Extension de 50 ha dont 17 ha de forêt et 35 ha de zone humide. Seuls, 20 ha seront compensés puisque la législation permet le versement de compensations financières (550 000 €) !

Captage proche, risque de pollution par floculent.

Avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature et du Pays de Château-Gontier et participation importante à l'enquête publique contre le projet, pour mémoire.

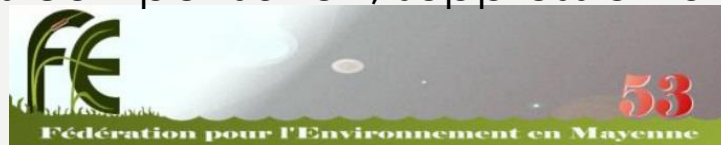
Déposition argumentée de MNE et FE 53

- **Maisoncelles-du-Maine** (Baglione)

Extension sur des espaces agricoles sans compensation (**moins de 25 ha, pas de compensation !**) Demande précédente d'extension à proximité d'un périmètre de protection de captage.

Déposition à l'enquête publique – difficulté avec la société Baglione qui ne respecte pas ses engagements. - relevé de contradictions dans le dossier – absence d'avis de l'autorité environnementale -

Atteinte zone humide sans compensation, suppression d'un ruisseau sans autorisation.



Référents : Jean-Paul BEILLARD et Roger GODEFROY

- **Averton** (Baglione)

Extension de 24 ha d'espaces naturels sans compensation (moins de 25 ha, là aussi, une ferme complète).

Cours d'eau canalisé mais des poussières tuent la vie du ruisseau.

- **Montflours** (Pigeon)

Enfin, une bonne nouvelle !

En effet, la carrière des Édentellières à MONTFLOURS a accepté après 11 ans de discussions le principe d'un chemin pédestre en contournement de la carrière comme nous l'avions suggéré en 2011 lors de l'enquête publique de l'époque.

C'est donc entériné par le carrier, le maire, le propriétaire du bois riverain et la responsable des chemins pédestres au sein du Conseil départemental. Le chemin reviendra à la commune, l'entretien sera à la charge du carrier.

Il a fallu la prévision d'un agrandissement de la carrière pour en arriver là, hélas !

L'EXTENSION DES CARRIÈRES : UNE SAGA QUI CONTINUE !

Référents : Jean-Paul BEILLARD et Roger GODEFROY

Maisoncelles-du-Maine

Montflours

Voutré

Marigné-Peuton...

Éviter, compenser, réduire ?

Les sociétés jouent parfois avec les textes. En effet, la législation dispense de compensation les demandes d'extension inférieures à 24 ha. Certaines ont donc bien compris qu'en demandant en plusieurs fois, elles parviennent à échapper à l'obligation de compenser.

D'autres comme Lafarge Granulat profitent en toute légalité de l'évolution de la réglementation qui permet les compensations financières en lieu et place des replantations.

Une réglementation que dénonce la FE 53 car elle privilégie la finance à l'environnement. Tous ces dossiers d'extension sont régulièrement validés en CDPNAF par la Chambre d'Agriculture entre autres. Cette commission est en principe chargée de défendre les terres agricoles...



L'EXTENSION DE LAFARGE À MARIGNÉ-PEUTON

Référents : Jean-Paul BEILLARD et Roger GODEFROY

Des raisons de s'y opposer !

Comment est-il possible encore aujourd'hui d'accepter un projet qui va détruire 17 ha de bois et 35 ha de zones humides ?

La FE 53 n'est pas la seule à s'opposer à ce projet d'un autre temps. Même le Pays de Château-Gontier a voté contre ! Voilà un gros dossier en perspective pour la fédération.

Car le préfet a donné son feu vert juste avant de partir, allant à l'encontre de l'avis des [associations de défense de l'environnement](#) et d'une grosse majorité des [dépositions](#) à l'enquête publique. Mais surtout contre l'avis des [élus du Pays de Château-Gontier](#) !

Une fois de plus, ce cas démontre que **la législation actuelle permet aux activités humaines de continuer à dicter leurs lois à l'environnement.**

Mais s'opposer ne suffit pas car les citoyens ont besoin du sable pour leurs constructions : quelles alternatives existe-t-il ? Les réponses viendront-elles de nos politiques ?

...Au travail donc !



Carrière exploitée par l'entreprise Lafarge, à Château-Gontier-sur-Mayenne et Marigné-Peuton. | OUEST-FRANCE